

DÉLIBÉRATION n° CA-16-12-2022-23 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 16 décembre 2022

Plan de sobriété énergétique

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le plan de sobriété énergétique est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 décembre 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 21/12/2022

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Page 1 sur 1

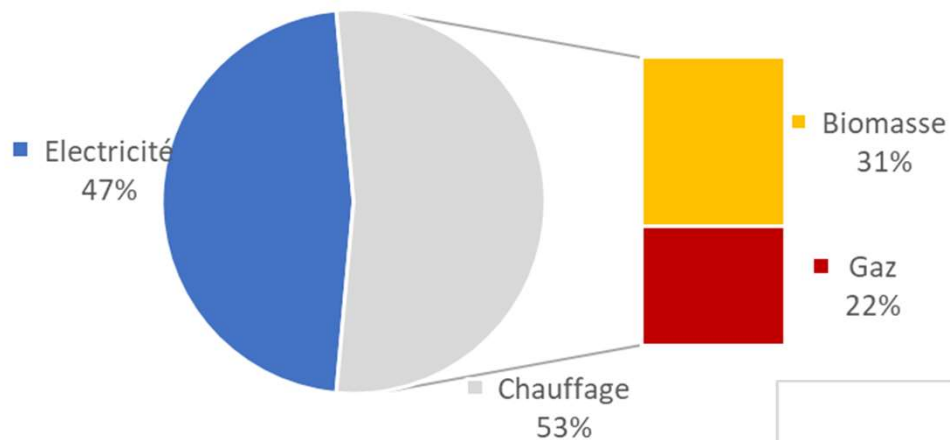
Plan de sobriété



L'enjeu de l'énergie à l'UP



Consommation énergétique 2019

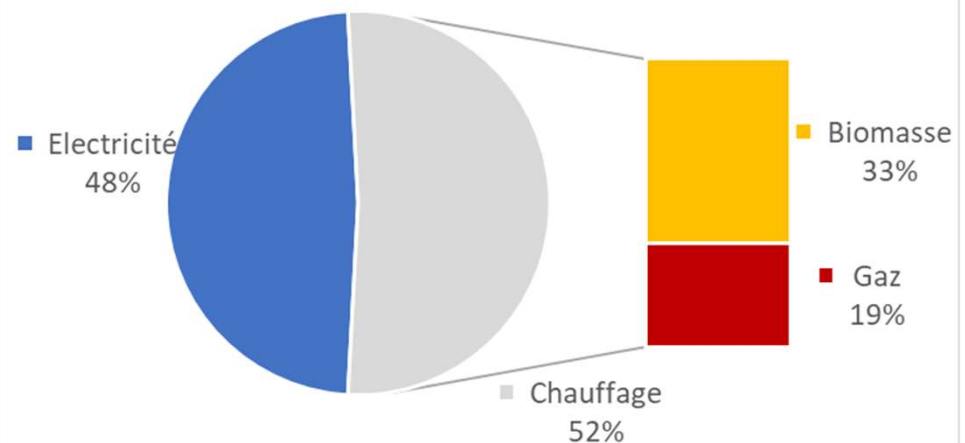


41,77 GWh

41,87 GWh

+ 0,23 %

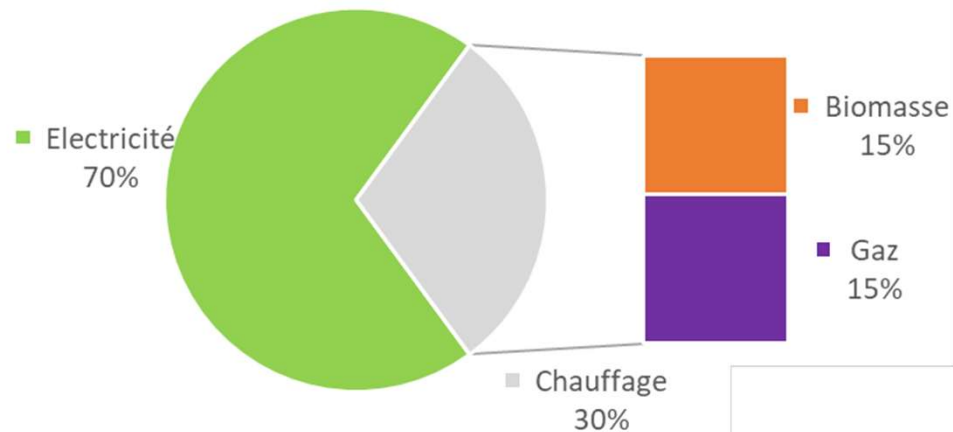
Consommation énergétique 2022



L'enjeu de l'énergie à l'UP



Coût énergétique 2019

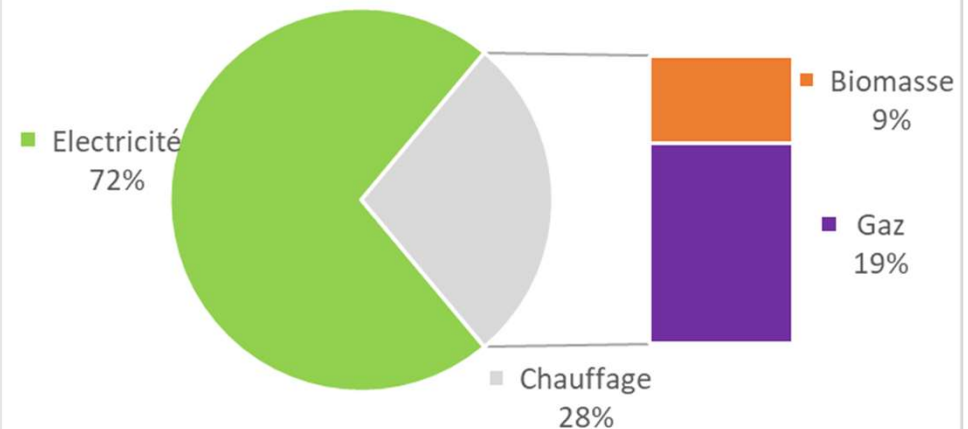


3,6 M €

7,66 M €

+ 112,77 %

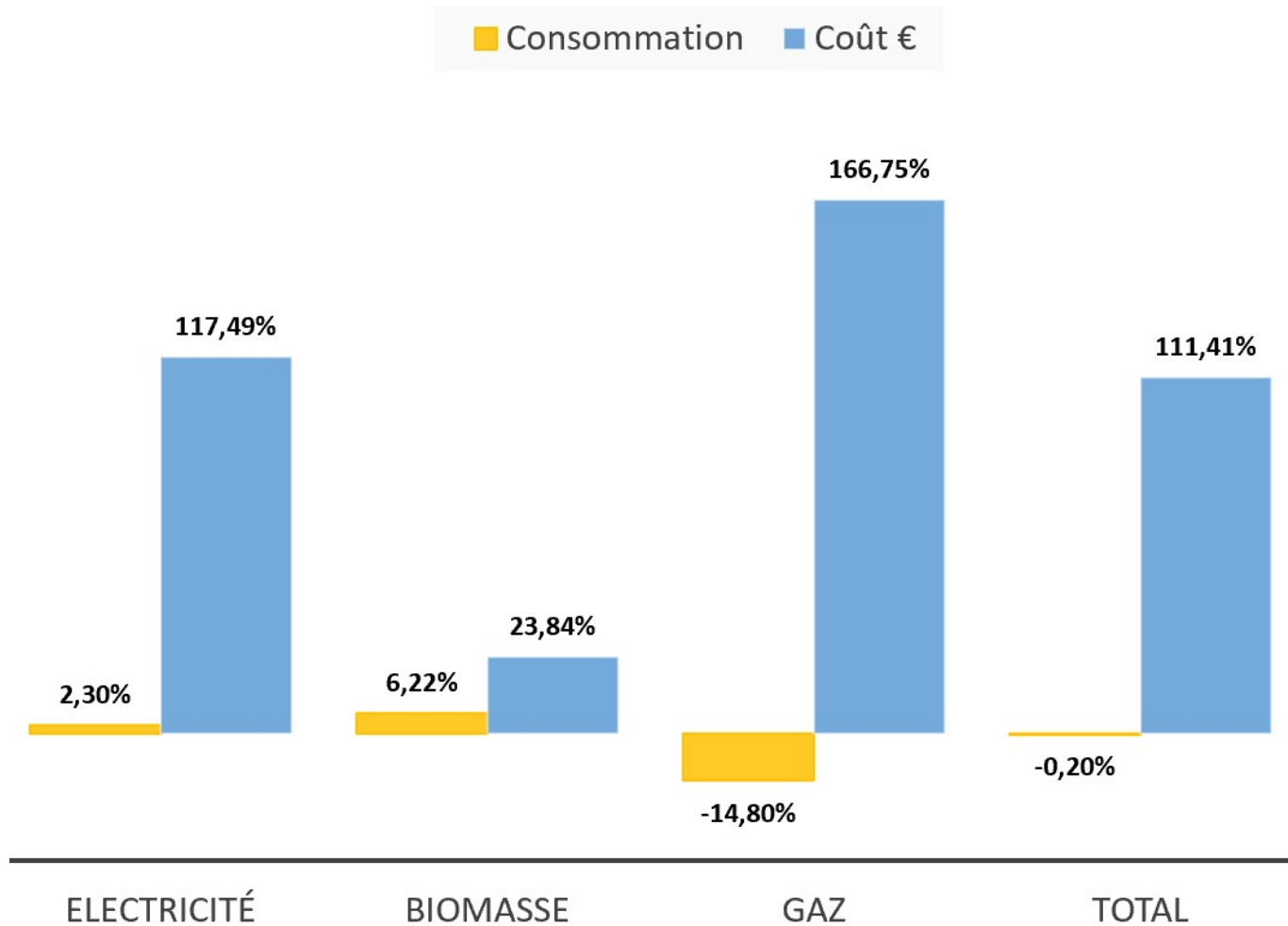
Coût énergétique 2022



L'enjeu de l'énergie à l'UP



Evolution 2019/2022



Travail à venir



8

Temporalité

☐ Court terme :

Circulaire

- ☐ Plan de sobriété
- ☐ Plan de continuité

☐ Moyen terme

Soutenabilité

☐ Long terme

Décret tertiaire

Type de mesures

☐ Structurelles

☐ Organisationnelles

☐ Individuelles

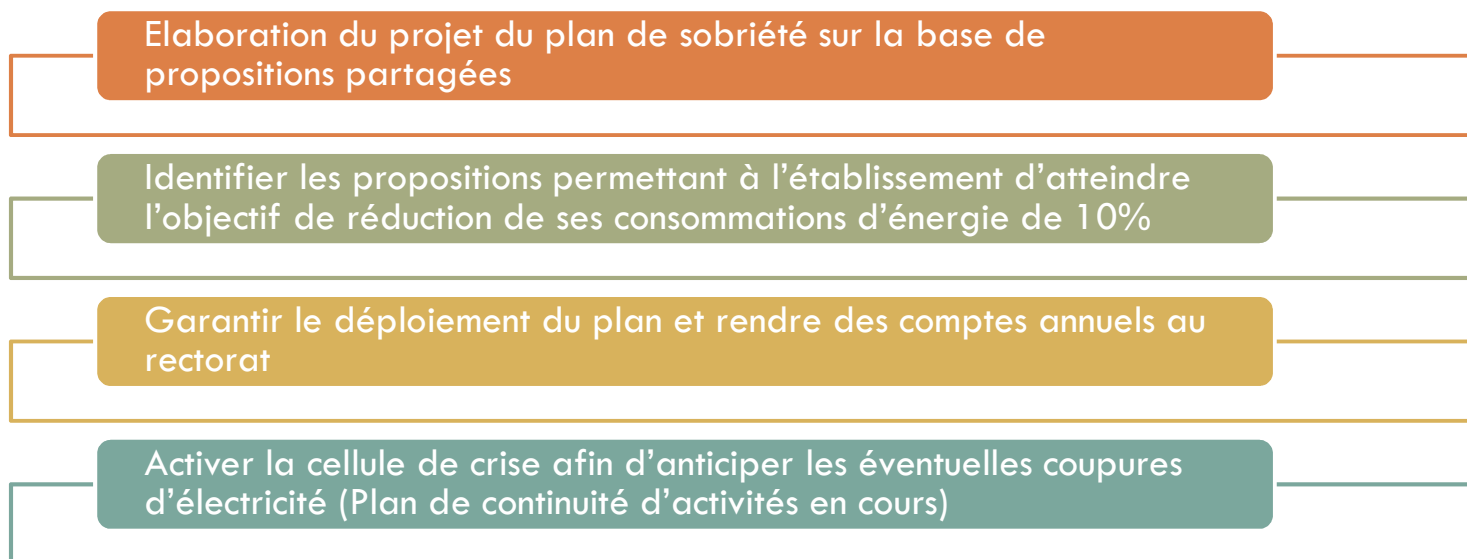
Méthodologie (1/3)



9

Circulaire du 24 septembre 2022 (déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs de l'ESR)

Mise en place d'un **comité de pilotage** dédié à la mise en place du plan de sobriété au sein de l'établissement :



Plus de 350 mesures

Méthodologie (1/3)



10

Large association de la communauté universitaire : 8 GTs (Etudiants, élus des instances, directeurs d'unités de recherche, directeurs de composantes, assesseurs à la pédagogie, responsables administratifs, directeurs de services, référents logistiques). Démarche commune et identique, proposition puis hiérarchisation d'un ensemble de mesures en réponse à 3 ou 4 questions :



ATELIER SOBRIETE
ENERGETIQUE

Plus de 350 mesures

Comment pouvons-nous baisser notre consommation d'énergie sans dégrader les conditions de travail et le présentiel ?

Comment nous organiser pour réduire nos dépenses et absorber la hausse des prix de l'énergie ?

Comment trouver des recettes supplémentaires sans générer des dépenses de fonctionnement complémentaires ?

Comment sensibiliser les personnels aux impacts de la crise énergétique et les faire participer à l'effort de l'établissement ?

Méthodologie (3/3)



11

Premier travail de synthèse : Regroupement pour répondre aux thématiques de la circulaire (Formation-Sensibilisation, réduction de la consommation, gestion du parc immobilier, mobilisation des personnels et des étudiants, stratégie d'achats).

Pour chaque rubrique :

- ❑ Des actions **individuelles** ou collectives (mesures de bon sens) qui feront l'objet d'une communication régulière auprès de la communauté
- ❑ Des propositions **organisationnelles** pourraient impacter la vie étudiante, la qualité de la formation, la performance de la recherche, la qualité de vie au travail des personnels, etc. A ce titre, elles nécessitent une analyse poussée des risques, des impacts et des économies potentielles. (évaluation en cours)
- ❑ Des mesures **structurelles** (concernent essentiellement les bâtiments et leurs usages). Certaines sont d'ores et déjà programmées dans le plan pluriannuel immobilier, d'autres s'inscrivent dans un temps plus long

Liste des actions retenues pour évaluation possible



12

I) Formation et Sensibilisation de tous aux enjeux de transition écologique et de développement durable

Au-delà des actions de sensibilisation et de formation déjà existantes sur ses campus, l'université de Poitiers s'inscrit complètement dans la démarche du MESR (Conférence du 20/10/2022 à Bordeaux) qui visent intégrer les connaissances et compétences au sein de ses formations en lien avec les enjeux de transition énergétique et climatique.

D'ici là un travail en interne devra être effectué pour l'information et la sensibilisation des étudiants, des personnels et des intervenants extérieurs.

Mesures

13



Mise en place d'un plan de communication multi-supports (site internet, intranet, affichage, ...) sur les éco-gestes en lien avec la gestion énergétique (Bons usages du numérique, ...)

Service COM & PVCP en charge de la mise en place

Estimation du gain : 1-2%



Mise en place d'un réseau d'«Ambassadeur de l'énergie» afin de relayer les informations, de coordonner et d'animer les différentes actions de sensibilisation (ateliers, conférences, actions participative et collectives, ...) sur les différents campus de l'université.

Mise en place du réseau autour du manager de l'énergie en 2023 + premières actions (centre d'interprétation Chaufferie bio-masse)

Estimation du gain : Meilleure fluidité & réactivité dans le domaine de la gestion de l'énergie

Liste des actions retenues pour évaluation possible



14

II) Les leviers d'actions en vue l'atteindre de l'objectif de réduction de la consommation énergétique - Mesures de performance énergétique

Chauffage & climatisation :

En matière de chauffage et d'isolation, l'université de Poitiers bénéficie depuis 2015 de son propre réseau de chaleur biomasse sur son campus principal couvrant 2/3 de ses surfaces ainsi que d'un programme ambitieux de rénovation thermique de ses bâtiments depuis 2012 (dévolution). Cependant plusieurs mesures complémentaires vont être mise en place :

Mesures « Chauffage »

15



Des investissements sont prévus pour passer les autres campus sur des systèmes de production de chaleur décarbonée et renouvelable

Actions planifiées dans le cadre du Plan de résilience 2 et investissements UP (CPER ?)

Estimation du gain : a minima 2,5 GWh fin 2024



Une température de consigne à 19°C en période d'occupation est d'ores et déjà fixée avec une baisse de cette consigne lors des périodes d'inoccupation (Nuits, WE, vacances), mais en veillant à concilier confort d'usage et sobriété énergétique.

Fait

Estimation du gain : 1° = 7%

Mesures « Chauffage »

16



La période de chauffe sur l'année universitaire est adaptée en fonction des conditions climatiques et les dates de fermeture seront optimisées

Démarrage de la saison de chauffe au 07/11/2022 (contre le 15 octobre les années précédentes)

Estimation du gain : 1,5-2 GWh (en fonction de la fin de la période de chauffe)



Un travail sur le regroupement des enseignements et des activités le soir, le WE et les vacances dans les mêmes zones doit être mené pour minimiser le nombre de bâtiments ouverts de manière à ne pas ouvrir tous les bâtiments et minimiser le chauffage et l'électricité dans les bâtiments non utilisés pendant ces périodes.

Mise en place d'un GT pour expérimentation en 2023 et mise en place à la rentrée 2023

Estimation du gain : 50% de la consommation électrique journalière des bâtiments qui seront fermés

Liste des actions retenues pour évaluation possible



17

II) Les leviers d'actions en vue l'atteindre de l'objectif de réduction de la consommation énergétique - Mesures de performance énergétique

Electricité :

Depuis 2019, une large partie de l'électricité de l'université de Poitiers est d'origine renouvelable certifiée et produite localement (y compris sur nos propres bâtiments !). Le passage à des éclairages moins énergivores fait systématiquement partie des projets de rénovation des espaces.

Mesures « Electricité »

18



Des investissements sont prévus pour installer des systèmes de production (champs photovoltaïques sur plusieurs endroits des campus afin d'augmenter notre part d'autoconsommation.

Etudes en cours, livraison prévues fin 2024

Estimation du gain : Autoconsommation électrique sur le campus à hauteur de 80%



Un travail sur la sobriété énergétique sera mené pour identifier les gisements d'économie (Equipements dans les laboratoires de recherche, moyens de calculs, ...) sans perturber l'activité des unités de recherche.

Analyse faite pour PPRIME, IC2MP, Serveurs et à venir pour PBS (2023)

Estimation du gain : 80-200 MWh (2-5% de la conso des labos concernés)



Poursuite du travail sur l'optimisation de l'éclairage (relamping, détecteurs de mouvement, variateur de lumière, ...)

Ces mesures s'intègrent dans la planification des rénovations

Estimation du gain : 250 MWh pour le secteur H (investissement 590 k€ HT)

Autres mesures

19



Déplacements :

- *Le covoiturage vers les sites de l'université doit être privilégié*
- *Les déplacements à plus de 200 km pour les visites de stage ou d'apprentis se dérouleront en visio dans la mesure du possible*
- *Le train devra être privilégié à la voiture. L'avion ne sera autorisé que pour les déplacements supérieurs à 4H de train.*



Politique d'achats :

- *Généralisation de critères DDRS (mis en place pour les marchés immobiliers) à d'autres marchés*
- *Approche territoriale de la commande publique (partenariat GP)*

Plan de sobriété



Responsables, ensemble !



Plan de résilience 2 (Critères)

21

- ✓ Diminution de la dépendance au gaz
- ✓ Non passation des marchés avant la validation attendue en février
- ✓ Réalisation des travaux avant le 31/1/2024
- ✓ Possibilité de report des opérations refusées de "résilience 1"

Actions chiffrées



Le plan de résilience 2

B22

- Installation d'un condensateur sur l'extraction de fumées
 - récupération de la chaleur fatale et donc diminution de l'énergie consommée, dont gaz
 - montant : 600 k€ HT
- gain : env. 2 GWh

H1/2/3/4

- Remplacement de luminaires
 - diminuer la consommation électrique
 - montant : 590 k€ HT
- gain : 250 MWh

H1

- Changement de chaudières gaz par 2 chaudières à condensation
 - diminution de la dépendance au gaz, sécurisation de la production de chaleur
 - montant : 420 k€ HT
- gain : 128 MWh

Actions chiffrées



Le plan de résilience 2

I2

- Conversion de l'installation de chauffage en biomasse
- suppression du gaz et conversion du réseau existant en biomasse
- montant : 1 M€ HT gain : 65 MWh (10% du site) + TVA et prix combustible

I3

- Changement de l'isolation en toiture
- diminution de la consommation de gaz, amélioration confort d'usage
- montant : 150 k€ HT gain : 32 MWh

N1

- Renforcement de l'isolation et installation de panneaux photovoltaïques
- diminution de la consommation de gaz et production électrique renouvelable
- montant : 450 k€ HT gain : 28 MWh en chauffage et 64 MWh en électricité

Plan de résilience 2 (En résumé)

24

3 opérations « Résilience 1 » et 3 nouvelles

Montant : 3,14 M€

Gain : 2,5 GWh